



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

### **Stade la Maladière : acomptes de loyer échus**

**Suite à différents articles de presse relatifs à des factures dues à la Ville de Neuchâtel par le propriétaire de Neuchâtel Xamax, la Direction des sports souhaite préciser ce qui suit :**

La Ville de Neuchâtel loue le stade de la Maladière ainsi que différents locaux annexes à la SA Pro Imax, locataire de ces infrastructures et signataire du bail. Le loyer annuel se compose d'une part fixe, d'une part qui dépend du nombre de spectateurs par match et des charges (eau, électricité et chauffage). Il avoisine le demi-million de francs par an.

A ce jour, la Ville de Neuchâtel attend de Pro Imax le paiement de factures pour un montant total de plus de 200'000 francs. Ces factures ont déjà fait l'objet de rappels dont les échéances sont arrivées à terme. La Ville souhaite que ces acomptes de loyers soient honorés d'ici au 9 septembre 2011. Si tel ne devait pas être le cas et à défaut d'arrangement convenu entre les parties, une procédure de poursuites sera entamée. La Ville de Neuchâtel entend en effet traiter Pro Imax comme n'importe lequel de ses débiteurs.

Neuchâtel, le 30 août 2011

Direction des sports

**Renseignements complémentaires:** **Françoise Jeanneret, directrice des Sports**  
☎ 032 717 75 02, e-mail: francoise.jeanneret@ne.ch  
**Patrick Pollicino, chef du service des sports,**  
☎ 032 717 72 81, e-mail: patrick.pollicino@ne.ch